



COMMUNE DE BEAUCHERY-SAINT-MARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BEAUCHERY-SAINT-MARTIN, dûment convoqués le vingt mai 2026, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Monique GEORGE, Maire

Date de la convocation : 20 mai 2026	Nombre de membres présents : 9
Date d'affichage : 20 mai 2026	Pouvoirs : 1
Nombre de membres en exercice : 11	Votants : 10

PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS
Thierry COUESNON Fabien BOURON Jennifer DAMON Florent DUGUÉ Christophe FICHTER Monique GEORGE Jessica NARET Carine PETITPAS Marc Minh VO-HA	Wuilliana TINAULT	Patrice SCHLEMER (pouvoir donné à Jennifer DAMON)

Le quorum étant atteint, Le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Florent DUGUÉ

N° : 2026/5/38

Objet : VALIDATION DU DEVIS POUR TRAVAUX de dérasement

Dans le cadre du programme de travaux sur les voiries communales, Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a été décidé de procéder à des travaux de dérasement d'accotements sur différentes voies communales.

Les travaux consistent en :

- Le dérasement des accotements avec enlèvement et évacuation des terres dans un rayon d'environ 2 kilomètres.

Le montant des travaux s'élève à 13 650,00 € HT, conformément au devis présenté par l'entreprise COREAT – Conception Réalisation Travaux.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Décide de réaliser les travaux de dérasement d'accotements sur les différentes voiries communales ;
- Accepte le devis de l'entreprise COREAT – Conception Réalisation Travaux pour un montant de 13 650,00 € HT ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme au registre,

La Maire,

Monique GEORGE

